



Ville de
Montauban

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 25 juin 2018

N°117/06/2018 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'an deux mille dix-huit, le lundi 25 juin à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 19 juin 2018.

Etaient présents : 33

Mesdames, Messieurs, Pierre Antoine LEVI, Thierry DEVILLE, Alain CRIVELLA, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Jean Martial DEJEAN, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR

Pouvoirs : 10

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Pierre Antoine LEVI, Laurence PAGES à Marie-Claude BERLY, Bernard PECOU à Philippe FRANCOIS, Danielle AMOUROUX à Robert INFANTI, Colette HARLE à Laura NICOLAS, Jean Luc BUDOIA à Maxime BERAUDO, Aurélie BURATTI à Christian PEREZ, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Carole DUNET-SCHUMANN à Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

Absents : 2

Mesdames, Messieurs Brigitte BAREGES, Thierry VIALON

Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération n°270 du 22 décembre 2016, portant adoption du Budget Primitif Annexe de l'Assainissement 2017,

Vu la délibération n°152 du 27 juin 2017, portant adoption du Budget Supplémentaire Annexe de l'Assainissement collectif 2017,

Vu la délibération n°281 du 19 décembre 2017, portant adoption de la Décision Modificative n°2 du Budget Annexe de l'Assainissement collectif 2017,

Considérant que le compte administratif est un document comptable qui retrace les flux financiers d'un exercice budgétaire,

En section d'exploitation, les dépenses réelles (385 900 €) sont ventilées principalement entre des dépenses de remboursement d'intérêt d'emprunt (88 411 €) et des dépenses de personnel (110 608 €). Les recettes proviennent principalement de la redevance d'affermage : 1 923 902 € H.T.

Il est à préciser le poids net (dépenses moins recettes) des amortissements de 1 357 159€ sur ce budget.

En section d'investissement, les dépenses réelles d'investissement (3 480 801 €) concernent essentiellement des dépenses de remboursement de capital d'emprunts et dettes assimilées (317 812 €) et des travaux (3 134 502 € HT).

Les principales opérations avaient trait à des travaux concernant :

- Des travaux de renouvellement de réseaux : Avenue de Mayenne
- Des travaux de réhabilitation de réseaux : chemin de Carrié Haut, chemin de Perle, chemin de Bas Pays, chemin de Pelissier, Chemin de Delmas, Boulevard Herriot, rue du Lycée, rue Fourchue,
- Des travaux de mise en séparatif du réseau du collecteur Nord (3^{ème} tranche – fin des travaux): avenue de Fonneuve - Rue Garrel - Rue Morin Védrines - rue Léon Blum
- Travaux de renforcement des réseaux et des postes de refoulement : réseau et poste de relevage chemin Saint Pierre, réseau et poste de relevage chemin de Rossignol.

Les résultats du Budget 2017 annexe de l'Assainissement collectif sont les suivants :

VILLE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	1 926 959,09	2 703 672,27	776 713,18
	Section d'investissement	3 664 701,41	4 036 179,93	371 478,52
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	0,00	0,00	
	Report en section d'investissement (001)	537 091,35		
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		6 128 751,85	6 739 852,20	611 100,35
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	0,00	0,00	
	Section d'investissement	435 299,72	0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	435 299,72	0,00	
		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	1 926 959,09	2 703 672,27	776 713,18
	Section d'investissement	4 637 092,48	4 036 179,93	-600 912,55
	TOTAL CUMULE	6 564 051,57	6 739 852,20	175 800,63

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	435 299,72	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23 018,92	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	412 280,80	

Considérant que le Compte Administratif 2017 du budget annexe de l'Assainissement collectif, dans sa version réglementaire et détaillée, a été joint à la présente, et adressé à tous les conseillers municipaux avec la convocation à la séance ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir, en dehors de la présence du Maire, conformément à l'avis de la commission des Finances :

- prendre acte des résultats de l'exercice 2017,

- constater l'identité de valeurs avec les indications du Compte de Gestion établi par le Comptable de la Ville Montauban,

- arrêter les résultats définitifs du Compte Administratif 2017 – Budget Annexe de l'Assainissement collectif.

ADOPTÉE PAR 34 VOIX POUR ET 8 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 1.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

04 JUIL. 2018

De sa publication et/ou notification le :

04 JUIL. 2018

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 juin 2018

Maire,

Brigitte BAREGES

